



MOSELLE FIBRE

Objet : Attribution d'un marché de la Centrale d'Achat pour des travaux de télécommunications et de réseaux

COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-315

Le 12 février 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Patrick PIERRE, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Grégoire LEININGER, M. Bernard SIMON

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Salvatore FIORETTO, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Etienne LAURENT, Mme Ginette MAGRAS, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, M. Jean-Marc REMY, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Thierry UJMA, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU la délibération n° CSD 2021-199 du 18 novembre 2021 par laquelle le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a délégué à son Président plusieurs compétences dont celle de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, en conformité avec le règlement interne d'achat du Syndicat* » ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offre du 18 décembre 2023 ;

VU le rapport n° CSR 2024-315 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 12 février 2024 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Suite à l'approbation par le Comité Syndical de la constitution et du fonctionnement de la Centrale d'Achat en juin 2023, une consultation relative à la réalisation de travaux de télécommunications et de réseaux a été lancée. C'est un accord-cadre multi attributaires, d'un montant maximum annuel de 1 000 000€ HT, passé pour 1 an renouvelable 3 fois. Il couvre notamment la réalisation des travaux :

- De télécommunication : aiguillage de réseaux existants, réalisation des demandes d'accès aux génies civils, fourniture et pose de câbles aériens et souterrains (transport, distribution et raccordements), pose d'armoires de rue ainsi que la création du génie civil si nécessaire ;
- De réseaux de vidéoprotection : aiguillage de réseaux existants, réalisation des demandes d'accès aux génie civil, fourniture et pose (sur le domaine public) des câbles de transmission des flux vidéo et des câbles basse tension / très basse tension alimentant les équipements de vidéoprotection, si nécessaire, la création de génie civil sur le domaine public.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence publié en septembre 2023, 6 entreprises ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 décembre 2023 pour analyser les propositions et attribuer le marché, sur la base des critères d'analyse suivants :

- Prix
- Moyens humains et méthodologique
- Qualité des matériels

La commission a retenu, pour ce marché, les attributaires suivants :

- 1- SOGETREL
- 2- SPIE CITYNETWORKS
- 3- SOGEA EST BTP
- 4- COTTEL RESEAUX

Conformément au CCAP, le marché étant multi attributaires, les prestations commandées feront l'objet d'une répartition entre les titulaires en fonction des besoins des acheteurs. La Centrale d'Achat et les acheteurs respecteront une contrainte annuelle de répartition des montants de commandes :

| Nombre d'attributaires | % de commandes au candidat classé premier par la Commission d'appel d'offres | % de commandes au candidat classé second par la Commission d'appel d'offres | % de commandes au candidat classé troisième par la Commission d'appel d'offres | % de commandes au candidat classé quatrième par la Commission d'appel d'offres |
|------------------------|--|---|--|--|
| 4 | 40 | 20 | 20 | 20 |

C'est le Président de MOSELLE FIBRE qui a signé les contrats, et les membres de la Centrale d'Achat peuvent passer commande sur ce marché par l'intermédiaire de MOSELLE FIBRE.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **PREND ACTE** de l'attribution du marché relatif à la réalisation de travaux de télécommunications et de réseaux à SOGETREL, SPIE CITYNETWORKS, - SOGEA EST BTP, COTTEL RESEAUX, et de sa mise à disposition aux membres de la centrale d'Achat.

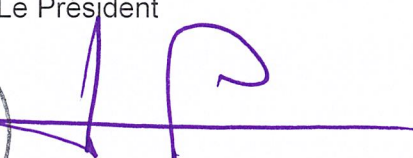
Nombre d'élus participant au vote : 21


Adopté par : 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

Patrick RISSER